

Nombres de délégués -  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 32  
 Votes exprimés : 32  
 POUR : 32  
 CONTRE : 0  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 25 mars 2025  
Date d'affichage :  
 25 mars 2025

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept avril, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE – Bruno CHARMET – Daniel RAVERAT – Nadine LEGENDRE, absent excusé (représentée par Christian OPIOLA) – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO – Stéphane MOREL – Christophe GENTIL - Rémy VIDAL - Stéphane BARDOUX – Sandra PICART - Jean-Michel SABAN – Clément POINTEAU – Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Christophe CHEYSSON – Christian LARDIN – Pierre NOIROT, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT – Bernard ENFRUN - Michel CODRAN –  
Absents excusés : Béatrice BOISE – Philippe LARDIN – Claude CATRIN -  
Absents : Jean-Marie MAURICE – Philippe DESCHAUMES – Hervé PASCAULT – Jean-Louis GROGUENIN – Marie-Laure GRIMARD – Pierre-Yves ROY – Christian SCHILTZ - Evelyne CALLEJA – Bertrand LEBLANC – François CAMBURET – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU – Sylvie CHARPIGNON -

Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**AFFECTATION DU RESULTAT – EXERCICE 2024  
 CC DU SEREIN - BUDGET GESTION DES DECHETS**

Après avoir donné les résultats de chaque section du budget gestion des déchets à la clôture de l'année 2024 et les montants des restes à réaliser, à savoir :

Résultat fonctionnement 2024	+ 289 542,87 €
Résultat investissement 2024	+ 68 956,85 €
Restes à réaliser 2024	-70 710,00 €
Résultat investissement définitif	-1 753,15 €
<b>Excédent fonctionnement à reporter</b>	<b>+ 287 789,72 €</b>

Il est proposé au Conseil Communautaire d'affecter l'excédent de fonctionnement de 289 542,87 € comme suit :

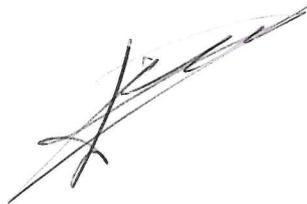
- Virement à la section d'investissement (article 1068) : 1 753,15 €
- Report à la section de fonctionnement (article 002) : 287 789,72 €

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement comme proposé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
 Rémy VIDAL



Le Président,  
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 16/04/2025

REÇU EN PREFECTURE

le 15/04/2025

Application agréée E-legalite.com